

 <p>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</p> <p>Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex</p>	  <p style="text-align: center;">CHOIX IFSI</p> <p style="text-align: center;">Demande d'intégration</p> <p style="text-align: center;">Formation en soins infirmiers</p>	<p>Référence : IFSI-02 bis-FT</p> <p>Date : 11 juin 2023</p> <p>Validité : 10 juin 2028</p> <p>Auteur : A. DELPECH, directrice</p>
--	---	--

Afin d'optimiser l'étude de votre dossier, nous vous remercions de nous indiquer, **par ordre de priorité, les territoires et les IFSI** dans lesquels vous souhaitez poser votre demande. (1 : Votre premier choix – 2 : votre deuxième choix, etc....)

Pour les IFSI du Territoire Lyonnais uniquement, une Commission d'Intégration Territoriale (composée de directeurs d'IFSI ou de leurs représentants) étudiera votre demande, début juin, et transmettra, éventuellement, votre dossier aux autres IFSI que vous avez choisi, dans le Territoire Lyonnais. Vous pourrez recevoir une réponse à votre demande de mutation courant juin.

Vos choix

IFSI du Territoire Lyonnais

- Bourg en Bresse Orsac CPA
- Bourg en Bresse Fleyriat
- Bourgoin Jallieu
- Bron Vinatier
- Bugey Hauteville
- Hospices Civils de Lyon Clémenceau
- Hospices Civils de Lyon Esquirol
- Lyon Croix-Rouge Compétences
- Lyon Ocellia
- Lyon Rockefeller
- Lyon Saint Joseph Saint Luc
- Vienne
- Villefranche Hôpitaux Nord-Ouest

IFSI Auvergne

(Aurillac, Clermont-Ferrand, Le Puy en Velay, Montluçon, Vichy)

IFSI Grenoble-Alpes

(Ambilly, Aubenas, Chambéry, Grenoble, Montélimar, Pringy, Privas, Saint Egrève, Thonon les bains)

IFSI GHT Loire

(Annonay, Montbrison, Roanne, Saint Chamond, Saint-Etienne)

Autres IFSI (Précisez)